

7/550 DU 5/10/87

Portant intégration et nomination de Madame
M. CIE n° 001 (Stephanie) dans les cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services So-
ciaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE,

(I S A S) :

- /u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 016/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.6.1984 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonc-
tionnaires ;
- /u l'arrêté n° 2087/EP du 24.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le dé-
cret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des
services de Santé ;
- /u le décret n° 62/30/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
- /u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962, relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- /u le décret n° 63/81/EP du 26.3.1963, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- /u le décret n° 67/50/EP-EL du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, promotions de carrière et reclassements ;
- /u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/198/EP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 84/856 du 6.8.1984, portant nomination du Premier
Ministre ;
- /u le décret n° 87/481 du 20.8.87, portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
- /u le décret n° 87/482 du 20.8.87, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
- /u le décret n° 85/160 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des agents de l'Etat ;
- /u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre l'U.R.S.S. et la
République Populaire du Congo ;
- /u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECREE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2. 1965 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, ~~Monsieur~~ LAONE né OBE (Stéphanie) née le 23 Mars 1958 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Docteur en Stomatologie, obtenu à l'Institut Stomatologique de l'Académie de l'OC/OU (URNG), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hier cadre I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4ème Catégorie Stomatologie, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et ~~communiqué par~~ tout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 5 OCTOBRE 1987

L. Par le Premier Ministre,
Le Gardien des Sceaux,
Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale et de
la Justice,

- Commandant Dieudonné KIDIMBE. -

Ingo Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGF/DGPCE..... 3
DGF/BST..... 3
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
M.S.A.S..... 2
INTERESSEE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2. /-